



**Procès-verbal de la 3^e séance de l'année 2024-2025
du Conseil d'établissement de l'école de Ramezay**
Édifice Crevier
Le 10 février 2025 à 18h30

Présences :

Isabelle Bujold, directrice
Chantale Boily, enseignante
Véronic Desrosiers, enseignante
Marie-Lou Mondou, agente de réadaptation
Julie Ducharme, enseignante
Julie Guilbault, technicienne SDG en remplacement de Mme Bernier
Laurence Fournier, parent
Pierre-Luc Ross Pelletier, parent
Mélissa Tremblay, parent
Valérie Aubé, parent
Claudine Richer, parent substitut
Catherine Gosselin, parent

Absence :

Nathalie Bernier, technicienne en service de garde
Geneviève Morin, enseignante
Audrey Morin-Bernard, parent

**Autre
présence :**

Geneviève Beaulieu, enseignante
Benoit Pepin, enseignant

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Ouverture de la séance à 18h36, après la vérification du quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pierre-Luc Ross fait la lecture de l'ordre du jour.

Mme Chantale Boily propose l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

CRE.24-25-19

Adoptée à l'unanimité.

3. Mot de la représentante au comité de parents

Valérie Aubé représentante au comité de parents :

FCPQ- Sondage aux parents à diffuser : sera envoyé à Mme Isabelle Bujold.

Résolution du CÉ- Sécurité des piétons : Les parents pourraient nous faire part de leurs inquiétudes/observations sur la sécurité autour de l'école et nous pourrions faire une proposition à la ville par la suite. Mme Isabelle Bujold mentionne discuter régulièrement avec la ville concernant ce sujet.



4. Question du public

Pas de question du public

5. Lecture et adoption du procès-verbal des séances du 30 septembre et 4 novembre 2024.

Mme Véronic Desrosiers propose l'adoption du procès-verbal des séances du 30 septembre 2024 et 4 novembre 2024 suite à la lecture de ceux-ci.

CRE.24-25-20

Adoptée à l'unanimité.

6. Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement) (art. 53)

La documentation a été remise à tous et Mme Bujold répond aux questions au sujet des documents.

7. Grille-matières 2025-2026

Mme Bujold présente les grilles-matières élaborées par l'équipe-école pour les classes relation et pour les classes régulières, incluant le projet de décloisonnement de l'option sport.

M. Benoit Pépin et Mme Geneviève Beaulieu, enseignants en éducation physique présentent le programme de l'option sport aux parents et répondent aux questions.

Les raisons ne permettant pas d'accueillir plus d'élèves sont expliquées aux parents, ainsi que les critères de sélection des élèves et la procédure d'inscription qui a lieu en juin chaque année.

Mme Catherine Gosselin propose l'adoption de la grille-matière 2025-2026 telle que déposée.

CRE.24-25-21

Adoptée à l'unanimité.

8. Grille-horaire 2025-2026

Mme Bujold présente la grille-horaire 2025-2026.

Mme Catherine Gosselin propose l'adoption de la grille-horaire 2025-2026 telle que déposée.

CRE.24-25-22

Adoptée à l'unanimité.



9. Sorties et activités (art. 87)

- Sortie pour les élèves de 5^e à l'Électrium en mai. Le coût de l'activité est assumé par l'école.
- Participation au Défi Alter Ego pour les élèves des classes-relation. Le coût de l'activité est assumé par l'école.

Mme Véronic Desrosiers propose l'adoption des sorties et activités mentionnées ci-haut.

CRE.24-25-23

Adoptée à l'unanimité.

10. Budget révisé

Mme Bujold dépose le budget révisé de l'école et explique les changements apportés depuis le budget initial adopté en juin dernier.

11. État du fonds à destination spéciale

Mme Bujold dépose le détail de l'état actuel du fonds à destination spéciale de l'école. Une somme de 9595\$ a été ajoutée depuis le début de l'année et la plus grande partie de ce montant provient de la campagne de financement de la fête des finissants

12. Résolution mesures dédiées et protégées

Mme Bujold présente la résolution concernant les mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2024-2025.

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

Considérant que les Règles budgétaires de fonctionnement prévoient des mesures transférables au budget des établissements et identifient ces mesures comme étant « dédiées » ou « protégées »;

Considérant l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources (...). Cette répartition doit être effectuée de façon équitable (...) en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de répartition des mesures dédiées et protégées;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de regroupement de certaines mesures dédiées



sous la responsabilité d'un service, au bénéfice exclusif de tous les établissements, en respect du principe de subsidiarité où les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves;

Considérant la validation des recommandations du comité de répartition des ressources en comité de consultatif de gestion, où siègent les directions de l'ensemble des établissements;

Considérant les orientations prises par le Centre de services scolaire à la suite de ces recommandations validées;

Le conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières lui a transféré les mesures dédiées et protégées suivantes pour l'année scolaire 2024-2025 et que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement :

Mesure	Montant versé par le CSS
11022 – Maternelle 4 ans à temps plein – Volet parents	6 150\$
11043 – Enfant recevant un enseignement à la maison – Primaire	1 433\$
15012 – Aide alimentaire	6 538\$
15021 – Programme de tutorat – Volets 1 et 2	29 964\$
15023 – À l'école, on bouge!	22 294\$
15024 – Aide aux parents	4 497\$
15031 – Interventions efficace (violence et intimidation)	3 366\$
15084 – Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques (portion)	1 090\$
15103 – Acquisition d'œuvres littéraires (2 volets)	10 775\$
15182 – Programme <i>La culture à l'école</i>	
15186 – Sorties scolaires en milieu culturel	19 507\$
15231 – École accessible et inspirante	28 740\$
30011 Volet 3 – Allocation supplémentaire liée à la fréquentation des élèves du préscolaire 4 ans	44 575\$
30012 Volet 3 – Financement lié à la planification, la concertation et la préparation	6 812\$

Le conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières lui a transféré les mesures dédiées suivantes pour l'année scolaire 2024-2025 sous forme d'équivalents à temps complet de professionnels et que l'établissement, après avoir choisi la nature des services à recevoir, bénéficie de ces mesures sous forme de services divers :

Mesure	ETP professionnels alloués par le CSS
11023 – Maternelle 4 ans à temps plein – Ressource additionnelle	0,63
15025 – Seuil minimal de services pour les écoles (portion)	1,55
15312 – Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	0,02
Bonification visant à anticiper les périodes vacantes sur les postes	0,11

Le conseil d'établissement confirme être en connaissance du fait que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières ne lui a pas transféré de sommes pour les mesures dédiées et protégées suivantes dans son budget, celles-ci ayant été regroupées centralement au bénéfice exclusif de tous les établissements. Le conseil d'établissement confirme que l'établissement bénéficie autrement de ces mesures, par exemple sous forme de services, lorsqu'applicable.

Mesure
11021 – Maternelle 4 ans à temps plein – Ressource enseignante
15025 – Seuil minimal de services pour les écoles (portion)
15027 – Soutien à la réussite éducative des élèves doués
15084 – Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques (portion)
15153 – Soutien à l'organisation du programme de mentorat
15191 – Soutien à l'accompagnement des personnes dans leur démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle
15313 – Soutien à l'ajout de classes spéciales
15530 – Soutien en mathématiques

Mme Chantale Boily propose l'adoption de la résolution confirmant les montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées 2024-2025.

CRE.24-25-24

Adoptée à l'unanimité.

13. Fournisseur de photos scolaires

Proposition de Mme Isabelle Bujold de renouveler le contrat avec le *Studio la Pomme Verte* pour une durée de 2 ans en raison de la satisfaction des services reçus dans les années antérieures.

Mme Mélissa Tremblay propose de renouveler pour 2 ans le contrat de de photos scolaires avec le *Studio la Pomme Verte*.

CRE.24-25-25

Adoptée à l'unanimité.

14. Campagnes de financement et OPP

Retour sur les campagnes de financement (hockey et soirée cinéma)

Nous convenons de définir un objectif clair pour l'école avant d'amorcer une campagne de financement (levée de fonds) et de choisir une compagnie ou une formule.

15. Varia

15.1 Code de vie et politique alimentaire

Mme Mélissa Tremblay présente ses observations et son avis sur le fait qu'actuellement, il n'y a pas de politique alimentaire précise à l'école.

Souhaits:



- Avoir une uniformité dans l'école au niveau du choix de la gestion des aliments par l'élève au quotidien (tout en respectant les restrictions de bases dont les collations sucrées, chocolats, chips, bonbons).
- Impliquer les parents ainsi que les élèves dans la discussion des enjeux alimentaires, le cas échéant.

La direction explique que la politique alimentaire n'est pas un des sujets sur lequel le conseil d'établissement doit être consulté. Elle accueille toutefois les préoccupations des parents et discutera du sujet avec l'équipe-école afin de tenir compte des préoccupations des parents et d'assurer une cohérence d'une classe à l'autre ainsi qu'au service de garde et de dineurs.

16. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée proposée par Valérie Aubé à 20h55.

CRE.24-25-26

Adoptée à l'unanimité.

Pier-Luc Ross-Pelletier, président

Isabelle Bujold, directrice